



**ARRETE DU PRESIDENT PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DU GRAND TOULOUSE , COMMUNE DE FONBEAUZARD**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,**

- VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles R.126-1 et R.126-2 ;
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fonbeuzard révisé, approuvé par délibération du conseil municipal le 27 Février 2007 et modifié en dernière date le 11 septembre 2008;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008, portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,
- VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2007 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation pour la commune de Fonbeuzard;
- VU les plans et documents annexés ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fonbeuzard, devenu PLU du Grand Toulouse, commune de Fonbeuzard, est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

**ARTICLE 2**

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public, au siège du Grand Toulouse, et à la mairie de Fonbeuzard.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera affiché au siège du Grand Toulouse et en mairie de Fonbeauzard durant un mois.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

25 MAI 2009

Le Vice-Président  
  
Daniel BENYAFFA



Transmis au contrôle de légalité le : 27 mai 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 27 mai 2009

Certifié exécutoire le : 27 mai 2009

Communauté Urbaine

27 MAI 2009

du GRAND TOULOUSE  
D'AMÉNAGEMENT URBAIN

09.05.607

## TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Affaire suivie par K. Sopéna

Objet	Destinataires
↳ Arrêté du Président portant mise à jour du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Fonbeauzard	ADM : 1 original tamponné Préf  ADU : 1 original + 1 copie pour affichage + 1 original tamponné Préf